



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU
MARDI 4 DECEMBRE 2012
18 HEURES 30**

AS/MG

N° 001441

**Administration
Générale -
Prolongation de
l'adhésion de la Ville
d'Apt au programme
SEDEL (Services
Energétiques
Durables En Luberon)
du Parc du Luberon
pour 3 années (juillet
2013 à juin 2016)**

Affiché le :

VOTES CONTRE :

Jean-Louis de
Longeaux
Christian Panot
André Lecourt
Elise Isnard
Patrick Espitalier
Corinne Paiocchi

Le mardi 4 décembre 2012 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) représenté par M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Pierre ELY (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

VOTES
CONTRE :
Jean-Louis de
Longeaux
Christian Panot
André Lecourt
Elise Isnard
Patrick Espitalier
Corinne Paiocchi

Il est rappelé au conseil que le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) a inscrit dans sa Charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

A ce titre, le PNRL propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : Le programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon).

Trente communes ont adhéré à ce dispositif en juillet 2009, pour une durée de quatre années, et bénéficient de l'action de terrain d'un « conseiller énergie partagé », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,
- Optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et la population (en collaboration avec le secteur associatif, dont l'Espace Information Energie du Luberon)

A l'issue de trois années de travail de terrain, les résultats sont très satisfaisants.

Les économies financières et énergétiques sont notables, montrant ainsi la pertinence économique du dispositif. Au-delà de cet aspect « comptable », des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps (accompagnement technique des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe...). Quatre réunions « bilan » ont présenté ces résultats, courant 2012 (à Volx le 19 juillet, Ansouis le 20 septembre, Vachères le 25 septembre et Gargas le 3 octobre).

Le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur devront toujours plus s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Lors des quatre premières années du dispositif, à la faveur d'aides financières dégressives de l'ADEME et de la Région PACA, le service était proposé aux communes de plus de 10.000 habitants avec une adhésion payante de 3.500 €/an les années 1 et 2 puis 5.250 €/an les années 3 et 4.

La période d'adhésion initiale de quatre années (juillet 2009 à juin 2013) arrive à échéance le 30 juin 2013.

Vu, la délibération AS/JM n° 692 du 30 juin 2008 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'engagement de la Ville d'Apt pour mettre en œuvre un agenda 21.

Vu, la délibération AS/JM n° 778 du 24 novembre 2008 par lequel le conseil a approuvé la politique énergétique communale au travers de la signature d'une convention « d'Aide à la création d'un poste d'Économe de flux » en partenariat avec la Région.

Vu, la délibération AS/MG n° 844 du 23 mars 2009 par laquelle le conseil a approuvé l'adhésion de la Commune d'Apt au programme SEDEL du Parc du Luberon.

Vu, la délibération AS/MG n° 856 du 30 mars 2009, par laquelle le conseil a approuvé la candidature de la Ville d'Apt à la première phase de l'appel à projet « Commune Lauréate, Agir pour l'énergie »

VOTES
CONTRE :
Jean-Louis de
Longeaux
Christian Panot
André Lecourt
Elise Isnard
Patrick Espitalier
Corinne Paiocchi

Vu, la délibération AS/VC n°1070 du 29 juin 2010, par laquelle le conseil a approuvé la candidature de la Ville d'Apt à la deuxième phase de l'appel à projet « Collectivité Lauréate, AGIR pour l'énergie ».

Vu, la convention triennale conclue entre la Région, l'ADEME et la Commune d'Apt (n° d'identification ADEME 1040A002) « Collectivité Lauréate AGIR pour l'énergie » notifiée le 31 mai 2012 et ci-annexée à la présente.

Considérant, que la candidature de la Commune d'Apt collectivité lauréate AGIR pour l'énergie – Année 2 a reçu un avis favorable de la part du comité d'experts en date du 18 octobre 2012.

Considérant, que les conventions d'adhésion au programme SEDEL arriveront à échéance le 30 juin 2013 et que dans ce cadre le Parc Naturel Régional du Luberon a délibéré début juin 2012 afin de poursuivre l'action de ce programme dans l'attente de l'émergence effective de l'Agence Locale de Transition Energétique.

Considérant, l'intérêt de poursuivre l'adhésion de la Commune d'Apt au programme SEDEL du Parc Naturel Régional du Luberon avec maintien du tarif annuel d'adhésion à 5 250 €/an pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016.

LE CONSEIL A LA MAJORITE

Décide, la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon du 1er juillet 2013 au 30 juin 2016.

Autorise, Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL